

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Projet Agrivoltaïque Bédarrides

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

TotalEnergies

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Laurent GROLEAU

RCS / SIRET

4 3 4 8 3 6 2 7 6 0 0 2 5 4

Forme juridique S.A.S.

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc. Rubrique 39.a) Travaux et constructions créant une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du CU	Installation d'ombrières photovoltaïques d'une puissance de 2527 kWc.  L'ouvrage du projet présenté est assimilé à des ombrières photovoltaïques agricole ayant une double fonction : un outil agricole de protection climatique pour les cultures et une installation accessoire d'un outil de production d'électricité.  Emprise totale du projet 53 775 m².

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne l'implantation d'ombrières photovoltaïques sur un tènement foncier viticole de la commune de Bédarrides (84). Ce projet innovant a ainsi pour objectif de mutualiser la production agricole primaire (à dominante céréalière, viticole et maraîchère) avec la production d'énergie solaire secondaire.

Il consiste en l'implantation de structures métalliques d'une hauteur de 4,5m au point bas des ombrières, sur lesquelles reposent des modules photovoltaïques (orientés Sud) espacés de 5m entre chaque rangée Nord-Sud.

Il s'agit d'ombrières intelligentes équipées d'un système motorisé permettant aux panneaux de se déployer et se rétracter afin de favoriser le développement de la culture dans les conditions climatiques optimales. L'implantation du projet a été réfléchie avec l'exploitant agricole et adaptée en fonction des modes de culture et du machinisme utilisé. Une zone témoin est implantée à proximité afin de comparer la croissance de la culture sous et hors ombrières.

La nature des sols ne sera pas modifiée et les terrassements limités. Une parcelle témoin sera conservée afin de comparer l'impact des structures (selon les exigences de l'appel d'offre Innovation de la CRE).

#### **4.2 Objectifs du projet**

Ce projet s'inscrit pleinement dans la volonté de l'Etat de soutenir l'accroissement de la transition énergétique tout en accompagnant et préservant les terrains agricoles. En effet, en le désignant lauréat de l'Appel d'Offre Innovation, le Ministère de la Transition Écologique confirme le caractère agricole en synergie avec une production photovoltaïque secondaire.

De plus, ce projet répond aux besoins de l'exploitant agricole. Il lui permettra une optimisation de son unité de production agricole grâce à la limitation de l'évaporation et l'évapotranspiration (et permettre ainsi une diminution de l'irrigation) ainsi qu'une meilleure protection face aux aléas climatiques (orages, grêles, fort vent, fortes chaleurs...). Ceci permettra d'accroître le rendement et la qualité de ces récoltes. Monitoring et suivi en direct par les équipes techniques Ombrea (dépositaire du dispositif d'ombrières agrivoltaïques et du système de monitoring).

Pour finir, l'intégralité de la production d'électricité verte est réinjectée sur le réseau public de distribution d'électricité d'Enedis.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux prévus s'étalent sur une durée de 12 à 16 semaines suivant les grandes étapes suivantes :

- Délimitation du chantier avec une clôture;
- Installation d'une base-vie pour les ouvriers du chantier et d'une aire de stockage destinée à l'entrepôt des équipements ;
- Réalisation de terrassement et mise en œuvre des locaux techniques ;
- Creusage des tranchées destinées à l'accueil du réseau électrique enterré (câbles de puissances en sortie d'ombrières);
- Assemblage des structures sur la plateforme technique;
- Forage et vissage des pieux de fondations (pas de fondation en béton) ;
- Scellement des platines;
- Installation des ombrières pré-assemblées
- Pose des modules photovoltaïques et installation des équipements électriques;
- Mise en œuvre des systèmes motorisés et installation des équipements de pilotage et contrôle à distance;
- Installation du poste de livraison (selon préconisation d'Enedis) ;
- Câblage et raccordement des réseaux ;
- Remise en l'état des zones impactées par la construction ;
- Mise sous tension, réalisation des tests et essais de mise en service de la centrale.

Aucun revêtement au sol ne sera réalisé.

Les cultures seront plantées après la réalisation des travaux, évitant tout risque de destruction de celles-ci.

Des règles de sécurité et de protection de l'environnement seront communiquées aux différents prestataires intervenant sur site.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

La durée d'exploitation est prévue pour 30 ans en parallèle de l'exploitation d'une unité de production agricole optimisée, pilotée par l'exploitant agricole.

Le monitoring (géré et piloté par Ombrea) se faisant à distance, aucune présence humaine permanente ne sera nécessaire pour l'exploitation de celles-ci. Des visites préventives auront lieu plusieurs fois par an au cours desquelles l'équipe d'exploitation de TotalEnergies réalisera les opérations de maintenance courante. La fréquence de ces interventions sera variable en fonction de la typologie des interventions.

Les modules photovoltaïques apporteront de l'ombre aux plantes et les protégeront des aléas climatiques. Leur mise en place n'aura aucun effet sur l'exploitation, habituelle des terres, visant, au contraire, à augmenter le rendement des cultures. Les techniciens en charge du suivi agronomique interviendront de façon sporadique et spontanée afin de pouvoir accompagner au mieux au développement de la culture.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande de permis de construire, d'instruction communale.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Emprise structure agrivoltaïque :	- 3,5 ha
- Hauteur :	- 4,5m en point bas
- Zone témoin :	- 1500 m <sup>2</sup> et 1400 m <sup>2</sup>
- Emprise totale :	- 5,5 ha
- Puissance estimée de la centrale :	- 2,6 Mwc

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu dit l'Hospice  
84370 Bédarrides

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 04° 54' 37" 06 Lat. 44° 03' 32" 00

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF présentes à proximité du projet concernent les cours d'eau "L'Ouvèze", "La Sorgue" et les habitats associés (ripisylve, prairies alluviales). Le site du projet ne présente pas de lien fonctionnel avec ces ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Arrêté de Protection de Biotope le plus proche se situe à 3,2 km au Nord-Ouest. Il s'agit de l'Étang de Courthézon qui ne présente pas de lien fonctionnel avec le site du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique situé le plus proche du site du projet est situé à 2km. Il s'agit de la "Fontaine Château d'eau" localisée dans le centre ville de Bédarrides. Les covisibilités sont donc inexistantes.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic zone humide a été réalisé en 2020 et a permis de conclure à l'absence de zones humides selon le critère pédologique et floristique. Seuls les fossés alimentés présents aux abords du site et par conséquent évités constituent des zones humides.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A ce jour il existe un PPRI de l'Ouvèze (arrêté préfectoral d'approbation du 9 février 2015). Une modélisation hydraulique a été réalisée et a permis d'exclure toute exposition au risque inondation. Se référer aux pièces annexes
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est à 13km environ. Il s'agit de l'ensemble fermé par le site du Haut Comtat. Au vu de la distance, aucune covisibilité n'est possible.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR93031577 L'Ouvèze et le Toulourenc --> 1,3km FR9301578 La Sorgue et l'Auzon --> 2,5km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est à plus de 9km. Il s'agit du domaine de Roberty, au Pontet. Au vu de la distance, aucune covisibilité n'est possible.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est nécessaire pour l'installation d'ombrières photovoltaïques. Les besoins en eau pour la culture de la vigne ne sont pas définis à ce jour.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situation du site inchangée, pas d'impact envisagé sur les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucun déblai.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucun remblais.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est occupé par une culture intensive peu attractive pour la faune et la flore. Les impacts sur ceux-ci sont donc jugés très faibles. A noter qu'en phase travaux, les zones de stockage, les engins ainsi que la base vie seront installés exclusivement sur l'emprise stricte du futur projet agrivoltaïque. Il est envisagé la plantation de vignes, dont la récolte effectuée fin Août début septembre ne perturbera pas le cycle écologique de la faune locale. Cf. annexes
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 présents à proximité du projet concernent les cours d'eau et les habitats associés. Le site du projet n'a pas de lien fonctionnel avec ces cours d'eau. Ainsi, le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce inscrite au FSD.  cf. Annexes

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les structures agrivoltaïques viennent en complément et en soutien d'une activité agricole. Ainsi, les terres resteront agricoles dont le rendement sera augmenté par le pilotage des modules photovoltaïques.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le PPRi en vigueur le projet se situe en zone Orange (à hauteur de 40% de la surface du projet) et Jaune (à hauteur de 60% de la surface u projet) du PLU. Une modélisation hydraulique réalisée par un bureau d'études spécialisée a conclu à une absence d'exposition aux aléas inondation de l'Ouvèze. Cette étude sera soumise à avis du service risque de la DDT84.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne présente aucun risque sanitaire. Il n'émet aucun rejet de contaminants chimiques, biologiques ou physiques.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase chantier (4 mois), le trafic sera lié à l'approvisionnement des matériels. En phase exploitation, le trafic sera identique à celui généré par l'activité agricole. La maintenance préventive sera effectué par des véhicules légers n'engendrant pas d'augmentation de trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seules des nuisances sonores liées à la phase chantier sont envisagées. Elles auront uniquement lieu en journée, durant la semaine. En phase exploitation, le bruit sera identique à celui généré par l'activité agricole.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune nuisance olfactive, persistante ou momentanée ne peut émaner des ombrières intelligentes.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'émettra aucune vibration.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune émission lumineuse ne sera engendrée par l'installation des ombrières.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'installation des ombrières ne rejette pas de gaz ou d'émissions polluantes comme des particules fines car la production d'énergie se cantonne à l'installation photovoltaïque (module et onduleurs).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet, chronique ou accidentel, sous forme liquide n'est envisagé.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet, en phase d'exploitation, ne conduit à aucune présence d'eaux résiduaire, urbaine ou industrielle et plus généralement à aucun rejet liquide qui pourrait éventuellement être nuisible à l'environnement par la présence de composants chimiques ou organiques en son sein.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une installation productive d'électricité verte de ce type ne produit pas de déchets dangereux ou inertes.</p> <p>Durant la phase de travaux, les déchets tels que les emballages en carton des modules photovoltaïques seront recyclés.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est situé dans aucun zonage de protection en lien avec le patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Modification minimale de l'usage des sols par l'implantation des structures d'ombrières sans pour autant affecter l'usage et la destination des parcelles. Le projet limitera l'impact négatif du soleil et des aléas climatiques sur les cultures et visera la réduction des traitements par une agriculture raisonnée. De ce fait, le projet a pour ambition de valoriser ces terres agricoles induisant un impact positif.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présenté vient simplement en complément d'une activité agricole et va au delà en souhaitant se mettre au service des besoins agricoles.

Les montages de types agrivoltaïques se veulent être facilitateurs de bonnes conditions pour la culture et donc limiter les effets délétères des activités agricoles (réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, irrigation abusive, méthode contre le gel etc.).

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan du PPRI Document d'urbanisme Etat Initial de l'Environnement Etude hydraulique

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Avignon

le, 15/06/2021

Signature

